

## Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: Leleux Invest Equities World FOF

Identifiant d'entité juridique: 5493 00YD VICP LPOQ FT32

### Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_% d'investissements durables

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_%

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?



#### ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Le portefeuille a été investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme dont les caractéristiques environnementales et sociales sont promues au sens large. Il n'y a pas de biais vers une caractéristique en particulier. Le rapport d'impact de durabilité est produit par une société indépendante une fois par an sur base des positions détenues au travers des différents OPC en portefeuille. Le graphique ci-dessous présente l'impact de durabilité d'un investissement équivalent aux encours sous gestion du portefeuille par rapport à un indice d'actions internationales. En 2024, le portefeuille affiche des résultats légèrement inférieurs à ceux d'un d'investissement en actions internationales, sauf en matière de consommation d'eau où le portefeuille améliore cette donnée de 40%.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### CO2 emissions excess

Data coverage is 99.8% on this portfolio



Excess equivalent to:  
**220**  
New York - London  
roundtrip flights  
(per passenger)

### Energy usage excess

Data coverage is 99.7% on this portfolio



Excess equivalent to:  
**1,189**  
Light bulbs per  
year

### Water usage savings

Data coverage is 99.3% on this portfolio



Savings equivalent to:  
**937**  
Households'  
consumption per  
month

### Waste generation excess

Data coverage is 99% on this portfolio



Excess equivalent to:  
**7,472**  
Garbage cans

### Women employees difference

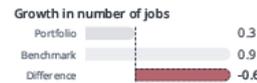
Data coverage is 96.4% on this portfolio



Difference (in %):  
**0.4**  
Female employees

### Job creation difference

Data coverage is 99.8% on this portfolio



Difference (in %):  
**0.6**  
Job growth

\* Benchmark= : un indice d'actions internationales - Source : Clarity AI © – 31/12/2024

### ...et par rapport aux périodes précédentes?

Le portefeuille affiche de meilleurs résultats par rapport à 2023. On constate en 2024 une baisse des émissions de CO2, de la consommation d'énergie, de la consommation d'eau, de la production de déchets par rapport à 2023. La proportion de femmes employées est en légère baisse. Par contre la création d'emplois est nulle quand elle était de 5% l'année précédente.

	2024	2023	Delta 2023-2024	
	<b>LIEQW</b>			
Tons of CO2e from companies' operations	3.401	4.888	-30%	▼
Water m3 from companies' operations	22.703	82.400	-72%	▼
Weighted proportion of female employees	38,5	39,6	-3%	▼
GigaJoules used in companies' operations	38.247	57.198	-33%	▼
Tons of waste from companies' operations	693	811	-15%	▼
Growth in number of jobs	0%	5%	-94%	▼

Source: Clarity AI © – 31/12/2024 et 29/12/2023

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

*Ce produit n'a pas réalisé d'investissements durables.*

**Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

*Ce produit n'a pas réalisé d'investissements durables.*

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

*Ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives « ex ante » (à l'investissement). Toutefois, Chaque gestionnaire des fonds sous-jacents est interrogé sur base d'un questionnaire afin de s'assurer qu'il respecte les principes du « do not significantly harm » mais également sur leur méthodologie d'intégration des critères extra financiers dans leurs décisions d'investissement.*

*Le portefeuille est investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC), en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des Principes d'investissement Responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPC intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).*

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?:**

*Ce produit n'a pas réalisé d'investissements durables.*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

« *Ex ante* » : ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives à l'investissement. Toutefois chaque gestionnaire des fonds sous-jacents est interrogé sur sa manière d'intégrer les incidences négatives dans ses décisions d'investissement et sur la conformité de l'OPC avec le régime PAI.

« *Ex post* » : Les données relatives aux incidences négatives sur la durabilité sont calculées par une société indépendante (Source : Clarity AI © – 31/12/2024)

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure		Incidences [année n]	
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT</b>				
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	3065.5393 tonne CO2e	
		Émissions de GES de niveau 2	542.2954 tonne CO2e	
		Émissions de GES de niveau 3	31753.77 tonne CO2e	
		Émissions totales de GES	34570.64 tonne CO2e	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	511.02667 tonne CO2e / EUR M invested	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	998.47955 tonne CO2e / EUR M revenue	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6.8675957 %	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à	Consommation:	53.783752 %
			Production:	0.90043855 %

		celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	<p>Total: 0.23483106 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur A: 0.0013575631 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur B: 0.051194318 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur C: 0.08556952 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur D: 0.034406967 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur E: 0.0005093402 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur F: 0.0007908679 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur G: 0.0051087113 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur H: 0.052924052 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur L: 0.0027727992 GWh / EUR M revenue</p>
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de	1.9842238 %

		ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.0024582287 tonne / EUR M invested
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	37.41461 tonne / EUR M invested

**INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION**

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	7.3922043 %
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0.031964123 %
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	9.284872 %
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	34.397266 %

	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %
--	--	--	-----



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

**Investissements les plus importants**                      **Secteur**                      **% d'actifs**                      **Pays**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CASH	-	4.55%	-
AKO GLOBAL UCITS-A2	-	4.07%	Irlande
AMAZON.COM INC	Consommation Discrétionnaire	3.17%	USA
MICROSOFT CORP	Technologies de l'Information	2.91%	USA
NVIDIA CORP	Technologies de l'Information	2.6%	USA
APPLE INC	Technologies de l'Information	2.37%	USA
META PLATFORMS INC-CLASS A	Services de Télécommunication	1.39%	USA
ALPHABET INC-CL A	Services de Télécommunication	1.39%	USA
ALPHABET INC-CL C	Services de Télécommunication	1.23%	USA
MASTERCARD INC - A	Finance	1.03%	USA
INTERCONTINENTAL EXCHANGE IN	Finance	0.93%	USA
UNITEDHEALTH GROUP INC	Santé	0.87%	USA
ELI LILLY & CO	Santé	0.78%	USA
VISA INC-CLASS A SHARES	Finance	0.75%	USA
COCA-COLA CO/THE	Biens de Consommation de Base	0.74%	USA

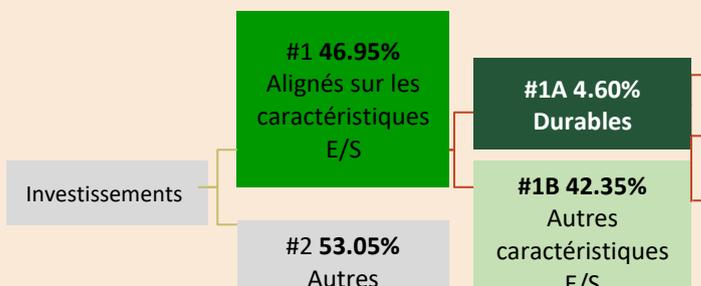
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

### ● Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

-la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;

-la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Technologies de l'Information	18.20%
Finance	14.27%
Consommation Discrétionnaire	12.18%
Industrie	11.24%
Santé	10.42%
Aucun secteur attribué	10.33%
Services de Télécommunication	8.43%
Biens de Consommation de Base	5.29%
Matériaux	4.15%
Énergie	3.35%
Services aux Collectivités	1.36%
Immobilier	0.80%
Obligations d'État	0.01%



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

*Ce produit n'a pas réalisé d'investissements durables.*

*Toutefois les données relatives à l'alignement avec la Taxinomie sont disponibles.*

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

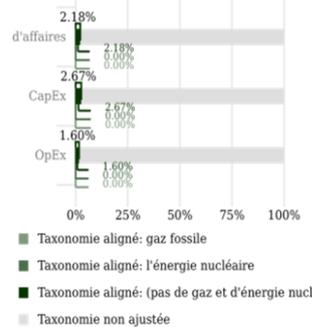
### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?

Oui: Dans le gaz fossile      Dans l'énergie nucléaire

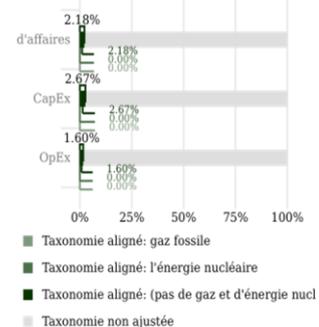
Non

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines\***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines\***



*\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

*Ce produit n'a pas réalisé d'investissements durables, toutefois les données concernées sont disponibles : 0.23% du portefeuille est aligné sur la taxinomie de l'UE par le biais d'activités transitoires et 1.47% est aligné par le biais d'activités habilitantes.*

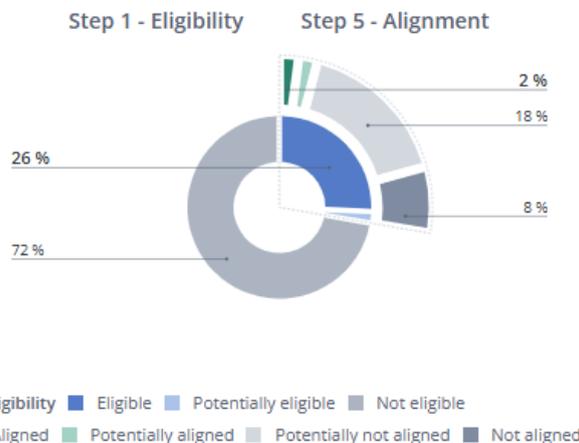
● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

*Les données sont en amélioration : en 2023 seuls 0.08% du portefeuille étaient alignés sur la taxinomie de l'UE par le biais d'activités transitoires et seulement 0.99% alignés par le biais d'activités habilitantes*



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

*Ce produit n'a pas réalisé d'investissements durables. Toutefois les données relatives à l'alignement avec la Taxinomie sont disponibles.*



*(Source: Clarity AI © – 31/12/2024 : Le % des investissements alignés et éligibles sur base du chiffre d'affaire. Sur les 2.034 entreprises de ce portefeuille, 1.994 sont couvertes (dont 286 sont soumises à la NFRD -Non-Financial Reporting Directive)*



### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

*Ce produit n'a pas réalisé d'investissements durables sur le plan social.*



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?**

*Sur les 53.05% « catégorie #2 Autres » :*

*(a) 30.81 % étaient investis dans des OPC qui ne font pas la promotion de la durabilité (SFDR Art.6)*

*(b) 11.68% étaient investis en ETF ESG non UCITS, l'exigence minimale est que leurs émetteurs respectifs souscrivent aux UNPRI, et*

*(c) 10.56% étaient en cash*



### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

*Les investissements sont sélectionnés en analysant les différentes stratégies adoptées par les OPC telles que la vérification de la façon dont ils intègrent les critères ESG, évaluation de la méthode adoptée. La combinaison des différentes approches d'investissement responsable permet de s'assurer d'une bonne diversification des risques.*